

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Élection complémentaire d'un juge à 80% au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022

(1^{er} – 2^e tour)

1. Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 80% au Tribunal cantonal avec le départ d'une juge cantonale à la retraite, Dina Merkli, à la fin du mois de septembre 2021.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi matin 24 mars 2021 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni, Céline Misiego ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller, Dylan Karlen et Nicolas Suter. Monsieur Claude-Alain Gebhard était excusé.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux de ses quatre experts indépendants : Messieurs Olivier Freymond et Luc Recordon. Messieurs Louis Gaillard et Philippe Richard étaient excusés pour cette séance.

3. Travail de la Commission de présentation

Suite à la communication et la lecture de la démission de cette juge devant le Grand Conseil au début du mois de février 2021, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours des postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 5 février 2021 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 6 mars 2021, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice du candidat ont été abordées avec soin. Sa vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée de l'entretien a avoisiné les trente minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

4. Préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif, à l'unanimité, pour ce candidat bénéficiant d'une solide expérience à tous les échelons de la justice vaudoise et possédant un dossier complet pour devenir magistrat de 2^e instance.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont souligné l'excellence de cette candidature à tous les niveaux.

La commission a décidé de formuler, à l'unanimité, un préavis positif à la candidature de :

- Madame Annick Borda

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, l'élection de Madame Annick Borda comme juge à 80 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible auprès du Secrétaire général du Grand Conseil, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection.

Echichens, le 26 mars 2021.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin